



Avis général: n° 9

Le 1<sup>er</sup> septembre 2018

## Cours d'éducation physique 2018-2019

### Organisation générale

#### ➤ Horaires

L'horaire comprend

- trois heures d'éducation physique par semaine au D1<sup>1</sup> et deux aux autres degrés
- une après-midi sportive par semaine au cycle inférieur.
- une séance de natation par quinzaine en 1<sup>ère</sup>

#### ➤ Bulletins<sup>2</sup>

Aux D1 et D2 quatre bulletins de travail journalier sont remis à l'élève au cours de l'année scolaire aux D1 et D2t.

Au D3 il n'y a que trois périodes pour évaluer le travail journalier

L'évaluation porte sur les différentes composantes du cours d'éducation physique (gymnastique, sports et natation), sur l'effort et l'assiduité.

#### ➤ Objets de valeur

Il est vivement conseillé de ne **pas emporter d'objets de valeur** lors des séances d'éducation physique ou de sport. Malgré les dispositions prises dans les vestiaires ceux-ci ne peuvent faire l'objet d'une surveillance continue **Il est impératif que chacun prenne ses dispositions pour prévenir les vols** (en emportant les valeurs avec soi dans un sac, en utilisant un casier, ...) En aucun cas, l'école, les professeurs ou les moniteurs ne pourront être tenus pour responsables des pertes et vols éventuels<sup>3</sup> (qu'il s'agisse d'objets de valeur, de vêtements ou de matériel scolaire).

### GYMNASTIQUE

#### ➤ Equipement

Le port de l'équipement réglementaire, marqué au nom de l'élève, est obligatoire à chaque leçon.

**Filles:** T-Shirt du Lycée et collants (ou la tunique de la section préparatoire) et chaussures de sport blanches à semelles blanches.

**Garçons:** T-Shirt du Lycée, short uni et chaussures de sport blanches à semelles blanches.

AUCUNE AUTRE TENUE NE SERA ADMISE !

#### ➤ Dispenses

Un motif écrit des parents (mentionnant NOM, PRENOM, CLASSE ET DATE) n'est valable que pour une seule leçon.

Une plus longue période de dispense doit être couverte par un certificat médical (mentionnant lisiblement NOM, PRENOM, CLASSE ET DATES) remis au professeur d'éducation physique. Un certificat médical doit être renouvelé tous les deux mois.

Sauf cas exceptionnel, un élève dispensé doit assister au cours, prendre note du plan de la leçon et remettre celui-ci au professeur en fin de leçon. (cf. directives ministérielles)

➤ **En cas de problème**, consulter le professeur d'éducation physique de la classe.

La Préfète  
Michelle TASIAUX

<sup>1</sup> Dont la natation organisée en séance de 100 minutes par quinzaine

<sup>2</sup> Pour les modalités d'évaluation voir le Règlement des Etudes.

<sup>3</sup> Qu'il s'agisse d'objets de valeur, de vêtements ou de matériel scolaire.